




Communiqué de presse

**Conseil municipal
d'installation
Samedi 4 juillet**

Mercredi 1er juillet 2020



Le second tour des élections municipales le 28 juin dernier a consacré la victoire de la liste « Avec vous Saint-Herblain, ville verte & solidaire ». Le Conseil municipal d'installation des nouveaux élus se déroulera samedi 4 juillet à 14h30 à l'espace sportif du Vigneau. A cette occasion, les élus procéderont à l'élection du nouveau Maire. 17 autres délibérations seront à l'ordre du jour.

Élection du maire

Ce samedi 4 juillet se tiendra **l'élection du maire de la Ville**. Exceptionnellement rassemblés dans la grande salle sportive du Vigneau, distanciation sociale oblige, les conseillères et conseillers municipaux fraîchement désignés par les Herblinois.e.s à l'occasion du second tour du scrutin municipal, seront chargés de désigner le futur maire de la commune par un vote à bulletin secret.

Comme lors de la précédente mandature, **43 élus composent ce nouveau conseil municipal**. Les résultats définitifs, actés par la préfecture de Loire-Atlantique, sont les suivants :

- Jean-François Tallio, Saint-Herblain en commun : **2694 voix / 32,72 %**
7 sièges de conseiller municipal
1 siège de conseiller métropolitain
- Bertrand Affilé, Avec vous Saint-Herblain, ville verte & solidaire : **3555 voix / 43,18 %**
31 sièges de conseiller municipal
5 sièges de conseiller métropolitain
- Matthieu Annereau, Entendre et agir ensemble pour Saint-Herblain : **1983 voix / 24,08 %**

Contact presse
Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr



5 sièges de conseiller municipal
1 siège de conseiller métropolitain

17 autres délibérations

En plus de l'élection du maire, **17 autres délibérations seront à l'ordre du jour de ce conseil municipal.** On retiendra notamment :

- l'élection des adjoints et des adjoints de quartier ;
- la mise en place des commissions municipales ;
- la désignation des représentants de la Ville dans certains nombres de structures extérieures ;
- le versement d'une prime exceptionnelle au personnel du Service de soins infirmiers à domicile.

Séance publique

Contrairement aux deux dernières séances, **cette séance du conseil municipal sera ouverte au public. Les portes de l'espace sportif du Vigneau seront ouvertes au public à partir de 14h.** Les tribunes de la grande salle sportive du Vigneau permettent d'assurer la distance physique règlementaire entre chacun, mais le port du masque et le lavage des mains seront obligatoires pour accéder au gymnase.

Retransmission en direct

Pour celles et ceux qui souhaiteraient suivre cette séance à distance, une retransmission en direct depuis le site de la Ville (**saint-herblain.fr**) sera de nouveau proposée. La séance du conseil sera également à suivre en direct sur Twitter, via le hashtag #directsh.

Conseil municipal d'installation, séance publique
Samedi 4 juillet, à partir de 14h30, ouverture des portes 14h
Espace sportif du Vigneau, boulevard Salvador Allende
www.saint-herblain.fr

Contact presse
Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr

